

Les Annonces de la Seine, 23 février 2015

Audience solennelle

Cour d'appel d'Orléans

Orléans, 16 janvier 2015

François Pion et Martine Cécaldi accueillent leurs invités ce 16 janvier 2015 pour l'Audience Solennelle de Rentrée judiciaire de la Cour d'appel d'Orléans, au premier rang desquels Valérie Corré Députée du Loiret, Michel Jau Préfet de la Région Centre et du Loiret ainsi que Jean-Pierre Sœur Sénateur du Loiret. Les Chefs de Cour ont rendu hommage aux victimes du terrorisme assassinées en janvier dernier et ont exprimé à leurs proches soutien et solidarité. Ils ont ensuite rappelé leur engagement ainsi que leur détermination à sauvegarder et faire vivre l'état de droit. Dressant un panorama du champ des compétences pour un Procureur de la République, Madame le Procureur général Martine Cécaldi a choisi de consacrer son propos à la lutte contre les violences commises au sein du couple. François Pion s'est, quant à lui, engagé à mettre en place un contrat d'objectifs à la Chambre de l'Instruction et à la Chambre sociale, à réorganiser le greffe du service correctionnel, à poursuivre la dématérialisation des procédures en matière pénale et à moderniser le fonctionnement de la justice familiale sur l'ensemble du ressort. Soucieux d'une meilleure organisation de la justice qui place le Juge au cœur du contrat social, il a déclaré que pour chaque procès pénal « la plus qui réussit » les droits des parties devaient être garantis par « un procès équitable afin d'assurer effectivement l'égalité des armes entre le Ministère public, la Défense et la Partie civile ».

Jean-René Tancrède

Sauvegarder l'État de droit

par François Pion

Les 7, 8 et 9 janvier dernier, 17 victimes ont succombé sous les balles de terroristes au cours de trois attentats commis en région parisienne. Nous voulons avec Madame le procureur général, au nom des magistrats du Siège et du Parquet ainsi que des fonctionnaires de justice du ressort, à cette audience solennelle de rentrée judiciaire qui témoigne de nos valeurs communes à l'œuvre de justice, rendre hommage à leur mémoire. Nous voulons aussi rendre hommage au courage, au professionnalisme et à l'esprit de sacrifice de nos forces de sécurité. La semaine dernière, notre démocratie a vacillé. Elle a été cruellement atteinte au cœur de ses valeurs : droit à la vie et à la sécurité, liberté d'expression, liberté confessionnelle. Des hommes et des femmes, journalistes, policiers, membres de la communauté juive ont été sauvagement assassinés. Nous nous associons à la douleur des proches des victimes, en notre qualité de citoyens, et nous leur exprimons notre émotion et notre solidarité. Un tiers de siècle, notre démocratie a pu porter publiquement par des millions de nos concitoyens, dans un magnifique et historique d'un naturel et international. Nous, représentants de l'institution judiciaire, chargés de la protection des libertés individuelles, nous réaffirmons, solennellement et avec force, notre engagement, notre détermination, à toujours vouloir sauvegarder et faire vivre l'état de droit. La suppression d'urgence de magistrats décidée en 2013 dans les cours d'appel par la direction des services judiciaires, a affecté durement la Cour d'appel d'Orléans en 2013 et 2014, ses équipes en nombre de collègues qu'on ne peut pas remplacer et les membres de petite section dans les juridictions du ressort demeurent importants. La confiance en la justice passe par la capacité de l'institution judiciaire à faire le meilleur parti des



renouveau qui sont alors, à l'œuvre des choix dans le traitement des contentieux et à la justice. La plaquette qui est venue se tenir, témoigne de la baisse de la capacité de jugement de la juridiction sur la période 2013-2014 mais elle souligne la mission, préservée dans ce contexte, de l'activité pénale qui est au cœur de la justice pénale. Nous nous engageons, la paix et la sécurité de la République. La baisse du nombre d'affaires correctionnelles terminées en 2013 s'expliquant, par un effet exceptionnellement consenti en 2013 pour résoudre les effets de la loi de 2011. B. je voudrais ici, dès le début de cette audience, rappeler l'importance et la qualité du travail accompli l'ensemble des magistrats et des personnels de greffe de la cour dans cette situation difficile de ressources humaines. Une nouvelle année nous qui vivons notamment la cour. Mettre en place un contrat d'objectifs à la Chambre de l'Instruction et à la Chambre sociale, avec l'aide d'un conseiller et d'un greffier en surmontant,

■ réorganiser le greffe du service correctionnel en mettant en place la verbalisation des tâches, ■ poursuivre la dématérialisation des procédures en matière pénale, ■ améliorer et moderniser le fonctionnement de la justice familiale sur l'ensemble du ressort. La Cour d'appel d'Orléans est une juridiction au travail. « Le droit du point à l'état de nature », écrit John Locke, « appartient à tous, en tant que par les lois naturelles (...) nous sommes obligés, non seulement de nous conserver en vie, mais encore de conserver les autres hommes ». Mais parce que le droit de la nature ne peut résulter du raisonnement, de la culture que sache l'effort, ou encore de l'apréhension de la vengeance, il « est laissé à un seul d'une manière commune, à un Tribunal public, afin de remédier aux difficultés que ce droit de nature engendre dans l'état de nature ». L'histoire de notre organisation judiciaire pénale, est le fruit de l'évolution de nos sociétés humaines construites afin d'assurer